

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Nationale de Sidérurgie « SONASID », sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se réunira au **Twin Center, Tour A, 19^{ème} étage**, le :

Jeudi 19 juin 2025 à 10 heures 30

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires sur les **comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024**, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Allocation des jetons de présence ;
- Démission d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Changement de représentants permanents ;
- Renouvellement de mandat d'un administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Les **propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au **TWIN CENTER, Tour A, 19^{ème} étage, cinq (05) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.**

Les **titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (05) jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la Loi 17-95.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, **les actionnaires représentant au moins 2% du capital social, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.**

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, à un ascendant ou à un descendant **ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.**
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat

Des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires au **Twin Center, Tour A, 19^{ème} étage** et seront disponibles sur le site internet www.sonasid.ma conformément aux dispositions de la loi 17-95.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence doivent adresser par e-mail une demande écrite à l'adresse suivante assemblee.generale@sonasid.ma et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la date de réunion.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Première résolution (Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution (Affectation des résultats)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de 150 864 565,87 dirhams, comme suit :

• Résultat de l'exercice 2024 :	+150 864 565,87 dirhams
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	- 0,00 dirhams
• Solde disponible en report à nouveau :	+3 042 858,26 dirhams
• Soit un bénéfice distribuable de :	+ 153 907 424,13 dirhams
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	- 152 100 000,00 dirhams
• Solde de :	+1 807 424,13 dirhams

Soit un dividende de 39 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 1 807 424,13 dirhams.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de **1 192 000,00 MAD** au titre des jetons de présence de l'exercice 2024.

Sixième résolution (Démission d'administrateurs)

L'assemblée générale prend acte de la démission de :

- **M. Eric Niedziela** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 01 octobre 2024 et lui donne quitus de sa gestion.
- **M. Nico Dewachtere** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 22 avril 2025 et lui donne quitus de sa gestion.

Septième résolution (Ratification de la cooptation d'administrateur)

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de **M. Alain Legrix De La Salle** en qualité d'administrateur en remplacement de **M. Eric Niedziela**, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 28 novembre 2024 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Huitième résolution (Nomination d'administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer **M. Kristian Notebaert** en qualité d'administrateur en remplacement de **M. Nico Dewachtere** et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Neuvième résolution (Changement de représentants permanents)

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de :

- **CIMR**, qui est désormais représentée par **Mme Aida Alami Mejjati** en remplacement de **M. Hassan Boulaknadal**.
- **MCMA**, qui est désormais représentée par **M. Larbi Lahlou** en remplacement de **M. Hicham Belmrah**.

Dixième résolution (Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de :

- **Mme Valérie Massin** en qualité d'administratrice pour une période de **cinq (05) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Onzième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.